

# Commission Climat pour la Région du Sahel



## **5<sup>ème</sup> REUNION MINISTERIELLE DE LA COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL**

***RESOLUTIONS ET DE RECOMMANDATIONS  
ADOPTÉES***

**LE 29 NOVEMBRE 2022**

---

## RESOLUTION N° 01/CCRS/RM.05/22

8

### Portant adoption du manuel des procédures administratives, comptables et financières du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

**La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,**

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Décision numéro 640 de la 28<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois Commissions susvisées ;

**VU** les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

**VU** la Résolution N° 02/CCRS/RM.04/22, portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la CCRS ;

**VU** le rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

**APRES AVOIR EXAMINE** le projet de manuel des procédures administratives, comptables et financières du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel ;

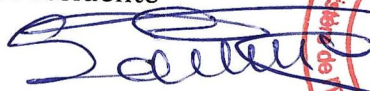
**ADOpte** le manuel des procédures administratives, comptables et financières du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel.

**MANDATE** le Président de la Réunion Ministérielle pour le parapher et le signer.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



## RESOLUTION N° 02/CCRS/RM.05/22

### Portant adoption du règlement financier du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Décision numéro 640 de la 28<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

**VU** les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

**VU** la Résolution N° 02/CCRS/RM.04/22, portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la CCRS ;

**VU** le rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

**APRES AVOIR EXAMINE** le projet de document du règlement financier du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;

**ADOpte** le règlement financier du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), joint en annexe.

**MANDATE** le Président de la Réunion Ministérielle pour le parapher et le signer.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



## RESOLUTION N° 03/CCRS/RM.05/22

### Portant adoption du budget biennuel de fonctionnement, d'équipement et d'investissement (2023-2024) du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)

#### La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Décision numéro 640 de la 28<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

**VU** les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

**VU** la Résolution N° 02/CCRS/RM.04/22, portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la CCRS ;

**VU** le rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

**APRES AVOIR EXAMINE** le projet de budget triennal de fonctionnement, d'équipement et d'investissement (2023-2024) du Secrétariat Exécutif de la CCRS ;

**ADOPTE** le budget biennuel de fonctionnement, d'équipement et d'investissement (2023-2024) du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) équilibré en ressources et en dépenses à 19,88 millions US Dollars.

**MANDATE** le Président de la Réunion Ministérielle pour le parapher et le signer.

**ENGAGE** le Secrétaire Exécutif à mettre tout en œuvre pour la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le budget biennuel.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente

**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



## RESOLUTION N° 04/CCRS/RM.05/22

### Portant adoption du rapport global final de l'étude du mécanisme financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel

**La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,**

**VU** la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

**VU** la Décision numéro 640 de la 28<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie, endossant la création des trois (3) Commissions susvisées ;

**VU** les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

**VU** le rapport global final de l'étude du mécanisme financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel adopté par le Comité de Pilotage de ladite étude ;

**VU** le rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS ;

**RECONNAISSANT** l'appui technique et financier du Royaume du Maroc à la réalisation de l'étude pour la mise en place du Fonds Climat Sahel à travers le Centre de Compétences en Changement Climatique « 4C Maroc » ;

**ADOPTE** le Rapport global final de l'étude du Mécanisme Financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



## RECOMMANDATION N° 01/CCRS/RM.05/22

### Portant adoption du projet de convention relatif à la mise en place du Fonds Climat Sahel

**La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,**

*Considérant* la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, ayant décidé la création de trois Commissions dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Sahel, Bassin du Congo et Etats insulaires) ;

*Considérant* les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger ;

*Considérant* les délibérations de la 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la CCRS portant notamment adoption du rapport global final de l'étude du mécanisme financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel ;

*Considérant* l'état de faible capacité technique des pays membres de la CCRS en matière de mobilisation des ressources des principaux mécanismes multilatéraux de financement climat ;

*Considérant* les résultats pertinents issus de l'étude et du caractère adapté des mécanismes et procédures du Fonds Climat Sahel aux priorités des pays membres de la CCRS ainsi qu'à leur capacité technique en matière de mobilisation des ressources ;

*Considérant* les impacts socio-économiques et environnementaux attendus de l'opérationnalisation du Fonds Climat Sahel pour les Etats membres de la CCRS ;

*Considérant* la nécessité de veiller à une mise en place rapide et effective du Fonds Climat Sahel ;

**RECOMMANDE** l'adoption du projet de convention relatif à la mise en place du Fonds Climat Sahel, joint en annexe.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



## RECOMMANDATION N° 02/CCRS/RM.05/22

### Relative aux modalités des contributions des États membres à la 1<sup>ère</sup> capitalisation du Fonds Climat Sahel (FCS) et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission et du Fonds Climat Sahel

La 5<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel,

*Considérant* les Décisions issues de la Première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), tenue le 25 février 2019, à Niamey, au Niger, relativement aux engagements des pays membres pour le financement du PIC-RS, à la mise en place d'un Secrétariat Exécutif de la CCRS et d'un Fonds Climat pour la Sahel ;

*Considérant* les délibérations de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail Conjoint des experts des pays membres de la CCRS, tenue à Niamey, au Niger, du 18 au 19 octobre 2022 ;

*Considérant* la nécessité de veiller à la poursuite régulière de l'opérationnalisation de la CCRS dès le lendemain de la 2<sup>ème</sup> Conférence des Chefs et d'État et de Gouvernement de la CCRS ;

*Considérant* la clé de répartition des contributions des Etats membres de la CCRS fondée sur les deux (02) critères suivants : (i) le volume d'investissement à l'horizon 2030 ; et (ii) la solidarité entre les Etats Parties, traduite par une répartition égalitaire d'un pourcentage de charges totales ;

*Considérant* que les contributions attendues des Etats membres devront en plus du cofinancement des projets, supportées les charges de fonctionnement du Secrétariat Exécutif et du Fonds Climat Sahel pour les cinq prochaines années ;

*Considérant* le caractère innovant défini pour les contributions uniques attendues des Etats membres pour le financement des organes opérationnels de la CCRS au cours du premier cycle de capitalisation sur cinq (05) ans, suivi de la perspective d'autofinancement de ces organes par le développement des portefeuilles projets et d'expertise de service au profit des Etats membres et autres parties prenantes ;

**RECOMMANDE** l'adoption des modalités des contributions des États membres à la 1<sup>ère</sup> capitalisation du Fonds Climat Sahel et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission et du Fonds Climat Sahel, jointes en annexe.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente

**Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger

